

# LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière



## Sainte-Adèle, pont enjambant la rivière aux Mulets

### Les travaux de reconstruction débutent en janvier

Par Karine Côté

**T**el qu'annoncé dans la dernière édition du journal **Le Réseau**, le ministère des Transports entreprendra, dès le début du mois de janvier prochain, des travaux routiers majeurs sur le pont enjambant la rivière aux Mulets situé sur l'autoroute 15 sud, à Sainte-Adèle. Au coût approximatif de 8 millions, ce projet consiste dans la démolition et la reconstruction de la structure.

Les travaux comprennent trois phases. La première phase consiste en la construction du chemin de déviation, qui s'est réalisée en septembre dernier. La deuxième phase consiste en la démolition du pont, qui sera effectuée entre janvier et juin 2006. Finalement, la troisième phase consiste en la reconstruction du pont, qui débutera entre mars et juin 2006 pour se terminer en décembre de la même année.

Suite page 3

### Aux Transports, on donne un coup de pouce à Centraide!



Photo : Robert Blain

*La campagne de souscription Centraide des secteurs public et parapublic se tiendra du 24 au 28 octobre prochain. Au ministère des Transports, l'Équipe Centraide est prête à relever de nouveaux défis. Les volontaires, qui représentent les différentes unités administratives, solliciteront leurs collègues en vue d'amasser la somme de 10 700 \$. Un objectif territorial qui sera atteint par les dons à la source ainsi que les nombreuses activités initiées par les membres de l'équipe.*

*Cette campagne en milieu de travail permet non seulement de démontrer la générosité du personnel mais sert également à rassembler tous les employés autour d'une cause noble; celle de redonner de l'espoir aux personnes démunies.*

## Sommaire

Saint-Michel-des-Saints : comité VHR.....2	L'été a-t-il été favorable aux travaux routiers...6
Le covoiturage, c'est de plus en plus facile.....4	Nouvelles publications.....6
Campagne de souscription à Centraide	Le présignalement, une nouvelle mesure de sécurité!.....7
Entrevue avec M. Mario Turcotte.....5	



## Mot du directeur

*Chers partenaires,*

*Au ministère des Transports, notre préoccupation première comme gestionnaire du réseau routier et autoroutier est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires. C'est ainsi que nous mettons tout en œuvre pour assurer des déplacements sécuritaires, autant dans les zones de travaux, que sur les chaussées libres d'entraves. Évidemment que nous ne pouvons arriver à nos fins sans souhaiter la collaboration de tous les utilisateurs du réseau.*

*La signalisation que vous rencontrez au hasard de vos déplacements vous parle. Il est donc de votre responsabilité de la décoder. En ce sens, soyez alertes aux messages que l'on vous transmet. Ralentissez à la vue de panneaux annonçant un danger. Soyez vigilants et respectez les balises telles la signalisation au sol, elle vous évitera certainement des surprises quelques fois désagréables comme par exemples des gouttelettes de peintures cueillies lors d'un déplacement téméraire pour dépasser le camion de marquage et tout cela pour sauver quelques minutes. Pensez-y?*

*Le numéro que l'on vous propose regorge de courtes nouvelles plus intéressantes les unes que les autres. Allez-y, offrez-vous quelques minutes de lecture pour vous mettre à jour sur les activités de Transports Québec en Laurentides-Lanaudière.*

*Bonne lecture!*

Mario Turcotte, ing.

## Circulation des véhicules hors route à Saint-Michel-des-Saints

### Quand la sensibilisation est au coeur des préoccupations

*Par Claude Ouimet*

**Depuis la récente tournée de la ministre déléguée aux Transports, Mme Julie Boulet, différents comités régionaux ont vu le jour afin d'apporter des solutions visant à harmoniser l'utilisation des véhicules hors route (VHR), notamment dans les Laurentides et dans Lanaudière.**

C'est le cas du comité de Saint-Michel-des-Saints qui regroupe différents acteurs de la région de Lanaudière, dont des représentants de la Sûreté du Québec, de la municipalité, de clubs quads, de citoyens et du ministère des Transports. À ce jour, le comité de concertation a posé un premier geste : la sensibilisation. Elle vise d'abord les parents dont les enfants sont des adeptes de VHR. Le comité les invite ainsi à faire de la prévention et de l'éducation quant aux risques qu'engendre la témérité.



La prochaine étape de cette grande consultation publique présidée par la ministre Julie Boulet sera la tenue d'une commission parlementaire qui mènera, en dernier lieu, au dépôt d'ajustements réglementaires et législatifs au Conseil des ministres. Toutefois, en attendant ces ajustements, les utilisateurs doivent se concerter en vue de trouver des solutions pour pallier les différentes situations problématiques régionales.



Photo : Archives

*La ministre déléguée aux Transports, Mme Julie Boulet, a présidé la consultation publique portant sur les véhicules hors route qui s'est déroulée dans les diverses régions du Québec.*

## Les travaux de reconstruction débutent en janvier (suite)

Les travaux s'échelonnent de janvier à décembre 2006. Durant cette période, la structure en direction sud sera complètement fermée. La circulation s'effectuera à contresens sur la chaussée en direction nord. Deux voies seront disponibles en direction sud et une en direction nord. De plus, les bretelles d'accès partant de la route 117 à l'autoroute 15 en direction sud seront complètement fermées pendant la durée des travaux. Par ailleurs, le

chemin du Mont-Sauvage, situé sous la structure en reconstruction, sera entièrement fermé pendant quelques semaines durant la démolition du pont, soit entre janvier et juin 2006. Les résidents du secteur devront emprunter la montée Séraphin et la route 117 pour contourner la zone de travaux. Comme route alternative, les usagers peuvent également emprunter la route 117 à partir de la sortie 64, Mont-Gabriel, de l'autoroute 15 nord.

### *Fermeture du chemin du Mont-Sauvage - plan de localisation*

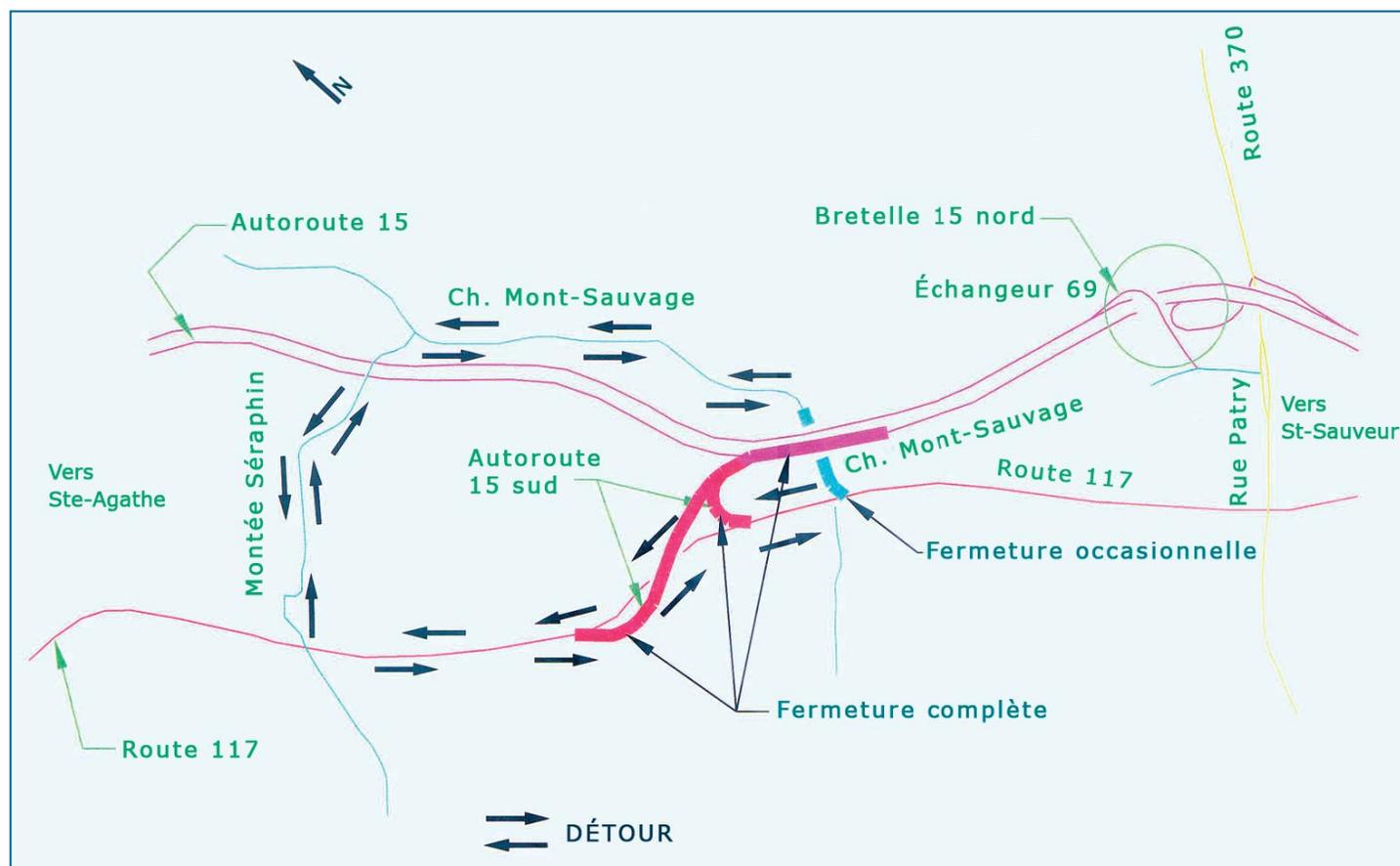


Illustration : Richard Lavoie

### **Bloc info : l'affichage électorale**

Saviez-vous que l'affichage pendant les campagnes électorales municipales et provinciales est soumis aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) et de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3). Ces deux lois permettent notamment l'affichage électorale dans les entreprises des routes sous la responsabilité du ministère

des Transports. Mais attention! Il existe des critères d'installation, et cela, en vue du respect de la sécurité routière. Pour en savoir davantage sur les conditions d'installation des affiches à l'occasion de campagnes électorales ou référendaires, communiquez avec le centre de services du ministère des Transports le plus près de chez vous.

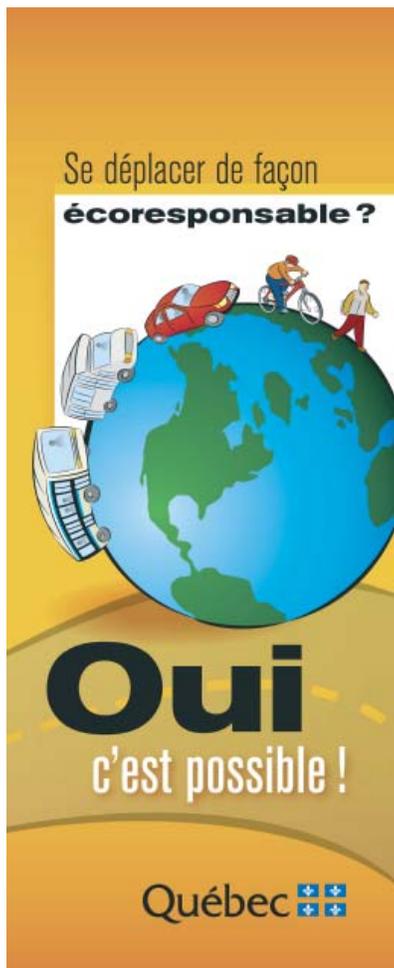
## Le covoiturage, c'est de plus en plus facile!

Le covoiturage représente depuis longtemps un moyen efficace de se déplacer de façon écoresponsable. En plus de contribuer à réduire la congestion de la circulation et les émissions de GES, il rend les déplacements plus agréables tout en permettant de partager les coûts.

Le covoiturage peut aussi être synonyme de rapidité, les covoitureurs ayant parfois accès aux voies réservées aux autobus. Saviez-vous que pour faciliter le jumelage des conducteurs et des passagers, le ministère des Transports met à la disposition du

public, sur son site Internet, une banque de covoitureurs pour toutes les régions du Québec ?

Consultez les banques de covoitureurs : <http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/covoiturage/index.asp>



### La gestion uniforme du réseau d'affichage



Photo : Jacques Beauchamps

La Direction des Laurentides-Lanaudière a procédé à l'installation des 39 structures permanentes sur son territoire. La gestion uniforme du réseau d'affichage du ministère des Transports consiste à installer des structures permanentes à des endroits prédéterminés afin d'augmenter l'impact des messages de sensibilisation à la sécurité routière. Ce réseau offre une meilleure gestion des messages et assure une uniformité quant à l'application de la codification en matière de signalisation et d'affichage publicitaire.



## Une source d'espoir, un don à Centraide!

« *M'investir dans une cause noble comme celle de Centraide, c'est contribuer à donner un sens à la vie de Québécois et de Québécoises plus démunis.* »

- Mario Turcotte -

Entrevue par Claude Ouimet

**M. Mario Turcotte, directeur des Laurentides-Lanaudière, est répondant territorial de Centraide pour les secteurs public et parapublic des Laurentides. Pour en savoir davantage sur ce rôle, Le Réseau l'a rencontré et vous livre un extrait de l'entrevue réalisée.**

**Q :** Depuis quelques années, vous êtes répondant territorial auprès des ministères et des organismes (M/O) des secteurs public et parapublic des Laurentides. Quel est votre rôle exactement?

Comme je siège au cabinet de Centraide Laurentides, je suis le porte-parole auprès des autres directeurs et directrices des M/O dans les Laurentides. En ce sens, je tente de mon mieux de les sensibiliser à la cause et de leur rappeler le rôle stratégique qu'ils ont à jouer à l'occasion de la campagne de souscription. Chaque année, je me fais un devoir de les inviter à s'impliquer dans leur milieu de travail pour assurer le succès de la campagne auprès du personnel.

**Q :** Vous êtes sensibilisé à la cause de Centraide et votre implication est loyale. Pourquoi vous impliquer autant alors que vos mandats comme directeur territorial remplissent passablement votre agenda?

C'est tout simplement parce que je crois fermement à la cause de Centraide. Son objectif de soutenir des organismes qui viennent en aide aux gens dans le besoin est tout à fait notable, d'autant plus que la mission de Centraide vise une clientèle qui, à un moment dans sa vie, fait face à des difficultés qui peuvent être surmontées. En ce sens, je me réjouis de pouvoir me libérer afin de consacrer quelques heures par mois à la cause.

**Q :** Le mandat de Centraide est connu partout dans le monde. Si l'on vous demandait de qualifier les actions de Centraide, quels mots viendraient les premiers?

Plusieurs mots me viennent à l'esprit tels : humanitaire, aide diversifiée, intégrité. En faisant le lien avec ces mots, je vous dirais que la cause de Centraide est une valeur sûre à laquelle je crois tout simplement.



Photo : Isabelle Doyon

*M. Mario Turcotte, directeur des Laurentides-Lanaudière et répondant territorial de Centraide pour les secteurs public et parapublic des Laurentides, lors de l'entrevue avec Mme Claude Ouimet, conseillère en communication.*

**Q :** La campagne de financement de Centraide bat son plein jusqu'au 15 décembre 2005. Dites-nous pourquoi nous devrions ouvrir notre cœur et donner à Centraide?

Tout simplement parce que plus d'un million de Québécois et de Québécoises sont bénéficiaires des services offerts par les organismes qui leur assurent une survie quotidienne, soit en les sortant de leur solitude, en leur permettant de se nourrir, de se vêtir ou tout simplement de donner un sens à leur vie. Pour 1 \$ versé à Centraide, 0,91\$ sont remis aux organismes. Voilà une autre bonne raison de donner à Centraide et de laisser parler notre cœur.

Pour faire un don à Centraide, vous pouvez visiter leur site Internet à l'adresse : [www.unitedway.ca/français/](http://www.unitedway.ca/français/)



**Centraide**

## Beau et chaud, l'été a-t-il été favorable à la réalisation des chantiers routiers?

Par Isabelle Doyon

Cet été, l'annonceuse météo Colette Provencher l'a dit à maintes reprises : « il va faire beau et chaud! ». Si les vacanciers ont savouré de merveilleuses journées ensoleillées, Le Réseau s'est questionné à savoir si le beau temps avait été aussi favorable pour les chantiers routiers. Il a donc effectué un sondage *vox populi* auprès du personnel du ministère des Transports du Québec. Voici les résultats :



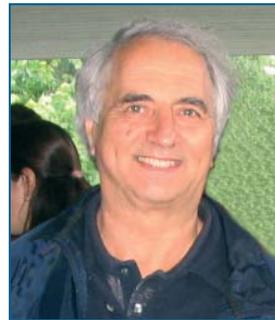
Patrick Grondin  
Ingénieur au Service des projets,  
volet asphaltage

« Cette année, la plupart des contrats d'asphaltage étaient terminés à la mi-septembre. Normalement, on fonctionne à plein régime jusqu'à la mi-octobre. De plus, les travaux d'asphaltage ont été effectués dans des conditions plus favorables. »



Lucie Proulx  
Technicienne des travaux  
publics, responsable de la qualité  
du marquage à époxy

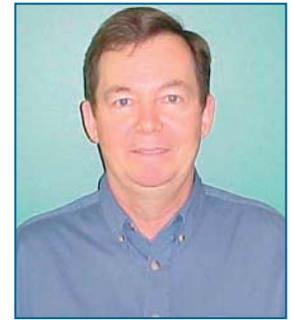
« Nous avons peint au-dessus de 3 000 kilomètres cette année. C'est une année record! Quand il fait beau, l'équipe de marquage est plus productive; il n'y a pas d'attente. Pour procéder au marquage, la chaussée doit être sèche, sans humidité et à une certaine température. »



Bernard Valois  
Chef du Service des projets

« Les travaux de conservation de la chaussée ont été effectués plus rapidement cette année. Avec la programmation déposée tôt par le ministre, cumulée à des conditions météorologiques favorables, la réalisation des chantiers s'est vue accélérer. »

Tous sont unanimes : l'été a été favorable pour les chantiers routiers. Le personnel interviewé s'accorde pour dire que les conditions météorologiques jouent un rôle d'importance dans les activités du ministère des Transports, car elles ont un impact direct sur le délai de réalisation des travaux routiers. Par exemple, l'asphaltage, le bétonnage et le marquage sont des étapes qui ne peuvent se réaliser par temps de pluie.

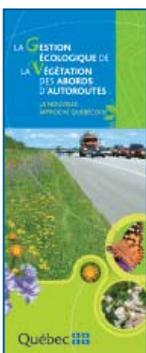


Carol Lévesque  
Contremaître au Sous-centre  
de services de Mont-Tremblant

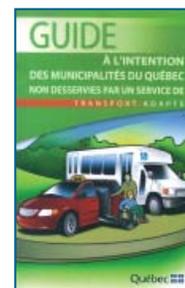
« Cet été, nous avons eu une saison très chargée. Heureusement qu'il a fait beau; nous avons pu réaliser tous les travaux. »



## Nouvelles publications



Constatant que les méthodes traditionnelles de contrôle de la végétation nuisaient aux écosystèmes et entraînaient des coûts sociaux et économiques importants, le ministère des Transports a développé un nouveau mode de gestion de la végétation des emprises autoroutières. Le nouveau mode de gestion, appliqué par le ministère des Transports et étendu à l'ensemble du Québec en 2005, permet à la fois d'accroître la sécurité routière, de répondre aux enjeux environnementaux actuels, d'améliorer la santé de la population, d'assurer une meilleure gestion des ressources, ainsi que de diversifier et d'embellir le paysage le long des corridors autoroutiers. Le dépliant « La gestion écologique de la végétation des abords d'autoroutes » informe de tous les aspects de cette nouvelle approche québécoise.



Le « Guide à l'intention des municipalités du Québec non desservies par un service de transport adapté » aide aux municipalités qui se voient confier de nouvelles responsabilités en matière de transports par la Loi assurant l'exercice des droits de personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette disposition de la Loi entrera en vigueur le 17 décembre 2005.

*C'est jaune... Préparez-vous à arrêter!*

## Le présignallement, une nouvelle mesure de sécurité!



Le présignallement vise à rendre davantage sécuritaires la montée et la descente des élèves. Rappelons que son entrée en vigueur ne change en rien les règles de sécurité que doivent respecter les élèves : attendre l'immobilisation complète du véhicule avant d'y monter, d'en descendre ou de passer devant l'autobus.

Pour vous procurer le feuillet d'information *C'est jaune... préparez-vous à arrêter! Le présignallement, une nouvelle mesure de sécurité*, communiquez avec un centre de services du ministère des Transports.

(Référence : [www.mtq.gouv.qc.ca/fr/modes/personnes/presignallement.asp](http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/modes/personnes/presignallement.asp))

Depuis le 29 août 2005, une nouvelle mesure de sécurité est en vigueur dans le domaine du transport des élèves et des personnes de moins de 18 ans, mesure qu'il est convenu d'appeler le présignallement.

### *Qu'est-ce que le présignallement?*

Le présignallement est une mesure de sécurité qui s'ajoute à celles déjà en vigueur dans ce domaine. Dorénavant, le conducteur d'un autobus scolaire doit signifier, au moyen des feux jaunes d'avertissement alternatifs, son intention d'immobiliser son véhicule pour y faire monter ou descendre des élèves ou des personnes de moins de 18 ans, et ce, avant de mettre en marche les feux rouges intermittents. Dans le cas des véhicules non munis de ce nouvel équipement, le conducteur doit mettre en marche les feux de détresse du véhicule.

Les nouveaux feux jaunes, qui clignotent en alternance, sont situés dans la partie supérieure avant et arrière du véhicule, à côté des feux rouges intermittents. Ce nouvel équipement doit obligatoirement être installé sur tout autobus scolaire fabriqué à partir d'août 2005.

### *À quoi sert-il?*

- À avertir les usagers de la route que le conducteur d'un autobus scolaire s'apprête à immobiliser son véhicule pour faire monter ou descendre des élèves ou des personnes de moins de 18 ans;
- À ralentir la circulation devant et derrière l'autobus afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.



### Êtes-vous bien équipé pour l'hiver ?

Évidemment, vous connaissez l'avantage des pneus d'hiver sur les pneus quatre saisons! Les pneus d'hiver permettent de réduire jusqu'à 25 % la distance de freinage et préviennent les sorties de route. Mais attention! Vos pneus d'hiver doivent être en bon état. Par exemple, si la profondeur des rainures est inférieure à 4,8 mm, vous devriez changer vos pneus.



**CONDUITE HIVERNALE**

Rappelez-vous que, même avec de bons pneus, il faut adapter votre conduite aux conditions météorologiques et routières : roulez moins vite et gardez plus de distance avec les autres véhicules.

**C'est l'hiver MÉFIEZ-VOUS...aussi de vous**

**L'Info**  **routière**  
Inforoutiere.qc.ca  
1 888 355-0511

**PROMUTUEL**

**Transports Québec** 



## En préparation pour l'hiver

Saviez-vous que c'est l'hiver où l'on utilise le plus de lave-glace? Et oui, en préparation pour l'hiver qui approche, il est essentiel de prévoir un bidon de réserve. Saviez-vous aussi qu'une chandelle d'urgence peut servir à vous réchauffer dans votre habitacle jusqu'à ce que les secours arrivent? Il est donc très important de faire les vérifications d'usage avant de partir sur la route.

Parmi les vérifications recommandées à effectuer dès l'automne, il y a :

- ✓ l'état des phares, des clignotants, des feux de détresse et du klaxon;
- ✓ les différentes courroies, l'alternateur, les freins et la batterie;
- ✓ l'état de vos pneus d'hiver;
- ✓ la pression d'air des pneus.

Parmi les équipements recommandés à toujours garder dans son coffre, il y a :

- ✓ un balai à neige, un grattoir, une pelle;
- ✓ une trousse de premiers soins;
- ✓ des câbles d'appoint, une lampe de poche et des piles;
- ✓ une couverture, des vêtements chauds;
- ✓ des fusées de détresse.

N'oubliez pas qu'un véhicule bien entretenu est gage de sécurité.

À surveiller  
dans le prochain numéro

Dossier : La viabilité hivernale



**L'Info**  **routière**  
 Inforoutiere.qc.ca  
 1 888 355-0511 ou #0511  
 Transports Québec 

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Pierrette Larivière au (450) 569-7414, poste 4015 ou à l'adresse électronique suivante : pierrette.lariviere@mtq.gouv.qc.ca

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DIRECTION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
- Service du soutien à la gestion

222, rue Saint-Georges, 2<sup>e</sup> étage  
 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9  
 Téléphone : (450) 569-3057  
 Télécopieur : (450) 569-3072  
 Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca

### CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boulevard de La Salette  
 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5  
 Téléphone : (450) 569-3064  
 Télécopieur : (450) 569-3073

### CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

805, chemin Béthanie C.P. 368  
 Lachute (Québec) J8H 3X9  
 Téléphone : (450) 562-0221  
 Télécopieur : (450) 562-1918

### CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette  
 Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6  
 Téléphone : (819) 623-1041  
 Télécopieur : (819) 623-4255

### CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau  
 Joliette (Québec) J6E 3G9  
 Téléphone : (450) 759-5661  
 Télécopieur : (450) 755-6508

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117  
 Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9  
 Téléphone : (819) 425-2781  
 Télécopieur : (819) 425-8552

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)  
 Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0  
 Téléphone : (819) 275-3411

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)  
 Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0  
 Téléphone : (450) 834-8511

[www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

Rédaction : Karine Côté, Isabelle Doyon, Claude Ouimet

Mise en page : Isabelle Doyon

Révision linguistique : Isabelle Turgeon

Courrier de 2<sup>e</sup> classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401

Tirage : 350